



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Septembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/07/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOIC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. BALDAN - M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Enedis : convention
de servitudes lieu-
dit « Le Prieu »**

Monsieur BAUVY rappelle qu'un projet photovoltaïque sur hangar agricole lieu-dit le Prieu, sur la parcelle cadastrée E 2626, porté par un agriculteur, Monsieur Marco MAZZER, a été accordé le 12 décembre 2022 par permis de construire n° 047069 22 A0009. Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau électrique de ce projet, les travaux d'ENEDIS se traduiraient par le remplacement d'un poteau et la pose d'un câble souterrain.

Il s'agit d'un passage le long des terrains de football puis, sur un terrain de Madame DEGROOTE, pour finir sur le chemin communal débouchant dans l'impasse chez Monsieur MAZZER.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'établissement des servitudes et tous documents afférents.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 09 septembre 2024
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS



J. Banos